

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

DC4B - *Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales*

SESSION 2012

Durée : 4 heures

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales</i> – DC4B	Page : 1/13

Les jeunes vivant dans les Zones Urbaines Sensibles connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle auxquelles les jeunes des quartiers en difficulté de l'agglomération de la ville N. sont également confrontés.

N. Métropole, Établissement Public de Coopération Intercommunale de l'agglomération de N. met en œuvre avec de nombreux partenaires un Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2007.

Selon la circulaire du 24 mai 2006 du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale constituent le cadre de mise en œuvre partenariale des projets de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires, et visent une meilleure intégration des quartiers sensibles dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se trouvent.

Dans ce cadre, la Mission Locale Jeunes d'Agglomération de N. Métropole pour laquelle vous travaillez en tant que Conseiller en Économie Sociale Familiale vous charge, pour l'année 2012, d'impulser une nouvelle dynamique de projet en faveur des jeunes de la ZUS Valgour.

Question 1 :

1.1 Analysez les problématiques sociales des jeunes vivant au sein des Zones Urbaines Sensibles, en particulier la ZUS Valgour de N.

1.2 Présentez comment les politiques publiques tentent de répondre à ces problématiques.

Question 2 :

La Mission Locale vous charge de développer un projet partenarial relatif à la ZUS Valgour s'inscrivant dans les axes d'intervention du CUCS et répondant à une (ou des) problématique(s) choisie(s).

Présentez et justifiez la démarche relative à l'élaboration de ce projet en précisant votre positionnement professionnel de CESF.

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 2/13

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES :

ANNEXE 1 : quartier Valgour et ville de N. : indicateurs clés (Insee 2006), page 4.

ANNEXE 2 : quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres (extrait de Bref CEREQ Février 2009), pages 5 à 7.

ANNEXE 3 : la santé des jeunes en insertion (extrait du rapport CETAF - Décembre 2009), pages 7 et 8.

ANNEXE 4 : l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville à N. (extraits du rapport IGAS Juillet 2010), pages 8 à 10.

ANNEXE 5 : contrat Urbain de Cohésion Sociale de N. Métropole 2007 (extraits), pages 10 à 13.

BARÈME D'ÉVALUATION SELON LE DOMAINE DE COMPÉTENCES :

DC4 3- Représenter l'institution	DC4 4- Assurer une fonction de médiation	DC4 5 - Assurer une fonction de négociation	DC4 6 - S'inscrire dans un travail d'équipe
6 points	4 points	4 points	6 points

ANNEXE 1 : quartier Valgour et ville de N. : indicateurs clés.

ZUS ZFU Valgour N.

Indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville, source Insee

	ZUS ZFU Valgour	Unité urbaine de N.
Population 2006	17069	161565
Population 1999	15876	148889
Population des ménages 2006	16333	148288
Nombre de résidences principales 2006	5675	66776
Part des HLM parmi les résidences principales en 2006	61.3 %	19.5 %
Part des ménages de 6 personnes et plus en 2006	10.0 %	2.6 %
Taux d'activité 2006 des 25-65 ans	57.8 %	72.6 %
Part des demandeurs d'emploi parmi les actifs 25-64 ans en 2006	37.3 %	16.5 %
Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006	89.7 %	66.4 %
Part de bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007	46.7 %	20.2 %
Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les 18-24 ans bénéficiaires de la CNAM en 2007	51.5 %	27.2 %
Revenu fiscal médian 2006 (par u.c.)	5609	14327
Revenu fiscal médian 2005 (par u.c.)	5575	13981
Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005	54.1 %	20.8 %
Part des élèves en retard d'au moins 2 ans en 6ème en 2008	4	2
Nombre moyen de généralistes dans un rayon de 500m en 2006	10	n.d.

Unité urbaine : un découpage territorial reposant sur la continuité de l'habitat est considéré comme tel, un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti.

	ZUS ZFU Valgour	Unité Urbaine de N.
Chômage (1999)	44.2 %	22.8 %
Non-diplômés (1999)	38.0 %	20.7 %
Moins de 25 ans (1999)	44.2 %	31.0 %
Etrangers (1999)	19.9 %	7.6 %
Familles monoparentales (1999)	27.0 %	19.7 %
Locatifs HLM (1999)	57.9 %	19.8 %
Ménages non-imposés sur revenus (2005)	70.6 %	46.0 %
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2006)	47.5 %	21.6 %

ANNEXE 2 : quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres.
(extrait de Bref CEREQ Centre d'études et de recherches sur les qualifications
Février 2009)

Les quartiers défavorisés sont traditionnellement appréhendés comme fonctionnant sur un modèle de relégation et d'enfermement spatial des populations qui y résident.

L'image de la trappe résidentielle est souvent évoquée pour illustrer les logiques qui aboutiraient à y concentrer, au fil du temps, une population socialement défavorisée, susceptible de subir une altération des processus de socialisation. Pour les jeunes de ces quartiers, cela se traduirait alors par des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, difficultés porteuses d'un risque de transgression des normes sociales et nécessitent à ce titre une réponse spécifique des institutions.

Observer ces jeunes en phase de transition sociale et professionnelle revient à se poser deux questions majeures. Existe-t-il des processus d'intégration au marché du travail et de passage à l'âge adulte qui sont propres aux habitants de ces quartiers défavorisés, générant ainsi les divergences de destinées sociale et professionnelle que l'on peut observer par rapport aux autres jeunes ? Une telle vision n'est-elle pas trop réductrice des fonctions que remplissent ces espaces auprès des populations amenées à y vivre, obérant ainsi la perception de certaines fonctions sociales plus positives ?

Répondre à la première question implique de comparer, à un moment ou à un autre, les parcours familiaux et professionnels des jeunes ayant résidé dans une zone urbaine sensible (ZUS) à ceux des autres jeunes urbains.

L'enquête Génération 98 du Céreq (jeunes sortis en 1998 des différentes filières de formation initiale) confirme ce que de nombreux travaux ont déjà établi : **les populations résidant en ZUS ont un profil sociodémographique très différent de celui des autres jeunes urbains.** Ils sont plus souvent issus d'un milieu populaire, d'une famille immigrée et d'un environnement familial plus éloigné de l'emploi. En lien avec ces origines, ces jeunes ont réalisé des études moins poussées : 25 % n'ont aucun diplôme contre 12 % pour les autres jeunes urbains et seulement 28 % possèdent un diplôme du supérieur (contre 48 % pour les autres). Les jeunes des quartiers défavorisés sont donc socialement moins armés pour affronter les grandes étapes du passage à l'âge adulte, telles que l'émancipation familiale et l'intégration professionnelle.

Concernant les conditions d'accès à l'autonomie familiale et résidentielle, les jeunes ayant séjourné en ZUS ont plus de mal à quitter le domicile parental. Après 7 ans de vie active, 15 % d'entre eux habitent toujours chez leurs parents (contre 9 % des autres jeunes urbains), les 85 % restants ayant mis en moyenne 14 mois à partir après la fin de leurs études (contre 9 mois pour les autres).

Cette décohabitation plus tardive peut être reliée à leur âge puisque les personnes ayant résidé en ZUS arrivent plus jeunes sur le marché du travail : la moitié d'entre elles sortent de l'école avant 21 ans, soit un an plus tôt que les autres jeunes urbains. Cet âge n'explique cependant pas tout et d'autres facteurs sont à rechercher, comme l'existence de difficultés économiques particulières rendant impossible l'accès à l'autonomie résidentielle, autonomie pourtant souhaitée par 89 % d'entre eux.

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 5/13

ANNEXE 2 (suite)

Si quitter ses parents apparaît plus difficile pour les jeunes ayant vécu en ZUS, s'installer seul dans un logement l'est tout autant. Quand ils partent, c'est davantage pour s'installer directement en couple (55 % contre 51 %) et, s'ils commencent par prendre un logement, ils y restent moins longtemps avant de former un couple partageant la même résidence (25 mois contre 30 mois). Le contraste entre les jeunes ayant résidé en ZUS et les autres jeunes urbains est particulièrement prononcé pour ceux qui sont arrivés sur le marché du travail sans aucun diplôme : 82 % des jeunes non diplômés passés par une ZUS ont vécu en couple contre 69 % des autres jeunes urbains de même niveau de formation initiale.

Bien que moins âgés, les jeunes ayant résidé en ZUS sont plus nombreux à avoir des enfants. C'est le cas de 52 % de ceux qui ont quitté le domicile parental contre 44 % des autres jeunes urbains. Quand ils sont devenus parents, ils le sont devenus plus rapidement (24 mois après la décohabitation contre 35 mois pour les autres). Mais parmi ces couples avec enfants, les ruptures sont aussi plus fréquentes (13 % contre 8 %). L'importance de ces séparations, associée à l'importance des jeunes ayant des enfants sans jamais avoir été en couple, conduit à des situations de familles monoparentales deux fois plus fréquentes pour les jeunes passés par une ZUS que pour les autres.

Enfin, ces jeunes restent un peu moins souvent dans le quartier de résidence de leurs parents au moment de leur décohabitation (25 % contre 28 %). En revanche, lorsqu'ils changent de quartier, ils s'éloignent moins du domicile parental : 27 % restent dans la même commune (contre 12 % pour les autres urbains) et seulement 30 % changent d'unité urbaine de résidence (contre 41 %). Ce constat, mobilité plus fréquente mais plus courte, se retrouve également par la suite, au cours de leurs mobilités ultérieures.

Les jeunes qui sont passés par une ZUS accèdent donc à l'autonomie résidentielle et construisent leur famille dans des temporalités et selon des logiques qui leur sont propres. Dans le même temps, s'engage pour eux un processus d'autonomisation économique avec leur arrivée sur le marché du travail et le déroulement de leur carrière professionnelle. Les trajectoires les plus linéaires d'intégration au marché du travail ne concernent cependant que 42 % d'entre eux, soit 15 points de moins que pour les autres jeunes urbains. C'est au contraire le chômage, l'inactivité, l'enchaînement d'emplois à durée déterminée (EDD) ou encore un décrochage de l'emploi à durée indéterminée (EDI) qui marquent leurs premières années de vie active. En outre, la précarité des positions occupées sur le marché du travail se double d'une précarité financière ; les jeunes ayant résidé en ZUS restent souvent cantonnés à des niveaux de rémunération peu élevés et plus faibles que ceux obtenus par les autres jeunes urbains.

Difficultés d'accès à l'emploi, précarités statutaire et financière caractérisent bon nombre des parcours de ces jeunes ayant vécu en ZUS. Et même si, à l'instar des autres jeunes, leur situation professionnelle s'améliore avec le temps, elle n'en reste pas moins tout au long des sept années en-deçà de celle des autres jeunes urbains. Si les plus grandes difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes ayant vécu en ZUS peuvent être approchées de leur niveau de formation initiale, leur (faible) bagage scolaire n'explique cependant pas tout, loin s'en faut.

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 6/13

ANNEXE 2 (suite)

À niveau de formation identique, les jeunes passés par une ZUS connaissent systématiquement de plus grandes difficultés d'accès à l'emploi et une précarité plus importante. Ainsi, pour 43 % des jeunes non diplômés ayant vécu en ZUS, les sept premières années de vie active sont marquées par le chômage et/ou l'inactivité, alors que ces situations ne sont vécues « que » par 32 % des autres jeunes urbains également sans diplôme. Même constat pour les jeunes arrivés sur le marché du travail avec un diplôme de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur : 21 % des diplômés d'un CAP, d'un BEP ou d'un bac ayant séjourné en ZUS ont des trajectoires dominées par le chômage et/ou l'inactivité contre seulement 15 % des autres jeunes urbains de même niveau.

Les ZUS sont aussi des territoires dont on peut sortir. Pour preuve, les 19 000 jeunes qui y ont fait leurs études et qui sont partis s'installer ailleurs lorsqu'ils ont quitté leurs parents. Ces jeunes se distinguent de tous ceux restés en ZUS par leur profil scolaire (plus diplômés), par leur famille d'origine (moins souvent d'origine immigrée ou d'origine ouvrière), par leur famille ultérieure (plus souvent en couple) mais aussi par leur parcours professionnel. Ils ne sont que 18 % à avoir connu à la fois la précarité des emplois et les limitations salariales (contre 27 % de ceux restés en ZUS). Ces jeunes ne semblent donc pas définitivement « marqués » par leur passage en ZUS. Avoir grandi dans un tel territoire ne les a pas « condamnés » à la précarité. En 2005, 77 % d'entre eux déclarent être dans une situation qui leur convient, proportion quasiment identique à celle observée pour les autres jeunes urbains.

Les ZUS sont également un lieu d'accueil pouvant permettre à certains d'accéder à l'autonomie résidentielle. Leur installation dans un tel territoire, parfois loin de chez leurs parents, a pu constituer l'unique solution à leur prise d'indépendance.

ANNEXE 3 : la santé des jeunes en insertion.

Étude conduite par les Missions Locales et les Centres d'examens de santé et le CETAF (centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé), extrait décembre 2009.

Introduction : *extrait du préambule de la Charte pour la Santé et l'Insertion des Jeunes (2006).*

« En quelques dizaines d'années, la situation des jeunes s'est profondément modifiée. Alors que la jeunesse est la période de la vie d'où, habituellement, la pathologie est absente, les conditions familiales, de logement, de gain de l'autonomie, de constitution de leur propre famille, d'accès à l'emploi, ont tellement évolué que nos dispositifs sont bien souvent devenus inadaptés à cette population, surtout sur certains territoires. De ce fait, les jeunes de 16-25 ans en recherche d'insertion sont confrontés à des difficultés de santé, autant en termes de fragilités, de souffrance psychologique et de conditions de vie, que de comportements.

DIPLOME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 7/13

ANNEXE 3 (suite)

Ces difficultés sont plus importantes que pour les autres jeunes du même âge. Elles sont la source de nombreuses vulnérabilités. Les études épidémiologiques réalisées notamment par le CETAF (Centre technique d'appui et de formation des Centres d'examens de santé de la CNAMTS) à partir des examens périodiques de santé effectués dans de nombreuses régions ont montré les conséquences, très visibles dès cet âge. À leurs difficultés d'accès à l'emploi s'ajoutent des difficultés particulières d'accès aux droits et d'accès aux soins. Les multiples déterminants de cette vulnérabilité (héritages socioculturels, environnement physique, économique...) nécessitent une synergie particulière de nombreux partenaires (élus, professionnels, secteur associatif) au niveau national, régional et local. Les réponses à ces constats reposent sur une prise de conscience des différents acteurs du monde de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'insertion sociale et familiale et sur une stratégie de mise en réseau de tous les interlocuteurs visant à la fois l'insertion et le bien-être du jeune. »

La santé des jeunes en insertion vus dans les centres d'examens de santé.

Le CETAF a conduit une étude sur l'état de santé des jeunes en insertion vus dans les centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie. La population d'étude est celle des consultants âgés de 16 à 25 ans, examinés entre 1999 et 2003. 105 901 jeunes en insertion (sans emploi, sortis du cursus scolaire) ont été comparés à un groupe de référence de 138 344 jeunes lycéens, étudiants ou actifs.

La situation d'insertion professionnelle est liée de manière statistiquement significative à tous les indicateurs étudiés. Les effets les plus marqués sont observés pour la consommation de tabac, d'alcool, les pratiques culturelles (absence de vacances, de spectacle), la fragilité sociale (recours au travailleur social, absence de liens familiaux et de possibilité d'hébergement), le non-recours aux soins, la perception négative de la santé, les caries dentaires et le déficit auditif. Les relations sont plus faibles pour l'obésité chez les hommes, la maigreur chez les femmes et le déficit visuel.

Les écarts entre jeunes en insertion et groupe de référence augmentent avec l'âge pour l'absence d'hébergement, les difficultés financières, le non suivi gynécologique, l'absence de contraceptif oral, l'anémie, alors qu'ils diminuent pour la consommation d'alcool, de tabac, le non suivi dentaire et le déficit auditif.

Ces résultats montrent une plus grande fragilité sociale et la présence d'inégalités de santé ou d'accès aux soins pour les jeunes sortis du système scolaire et sans emploi.

ANNEXE 4 : l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville à N. (extraits du rapport IGAS Juillet 2010)

Les associations présentes sur le quartier Valgour, très dynamiques, sont parfois le relais du service public de l'emploi.

- **Le PIMS (point information multi services)**

Cette association existe depuis 2001, elle intervient en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Elle intervient principalement dans les domaines suivants :

- aide aux démarches, constitution de dossiers administratifs, sociaux, droits des étrangers, logement, retraite, CMU, CMUC... ; en relation avec le CMS de VALGOUR,

DIPLOME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 8/13

ANNEXE 4 (suite)

- insertion professionnelle : espace multimédia, aide à la recherche d'emploi (dont site PE), création de CV et lettre de motivation, recherche de formation, projet professionnel, questions sur le droit du travail,

- à partir d'une offre d'emploi, aide à la réponse,

- accompagnement individuel dans le cadre du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) : une conseillère suit 50 personnes par an,

- partenariat renforcé avec la Mission Locale (permanence de conseillers de la mission locale dans les locaux du PIMS, orientations des jeunes vers la structure...).

Le PIMS intervient également pour favoriser la relation avec les entreprises : prospection pour recueil des offres d'emploi au départ sur la ZFU puis sur toute l'agglomération, organisation d'événementiels « emploi ». 130 à 140 offres ont été recueillies dans l'année 2009 à fin septembre, environ 50 embauches réalisées.

En 2008 le PIMS a eu 6 300 contacts sur VALGOUR.

• **L'association ARÈNE est une association d'entrepreneurs**

Elle est spécifique à la ZFU de N. depuis 1999. Elle développe des prestations à destination des entreprises de la ZFU (conseil à la création d'entreprise, sur les aspects spécifiques à la ZFU, Aide fonctionnelle au recrutement, à la recherche de locaux).

Elle est conventionnée pour le parrainage des jeunes par la DDTEFP (direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle : 20 personnes par an). Elle assure la mise en relation pour des stages de découverte des métiers (en 4^{ème}), 2 forums emploi orientés sur la clause d'embauche locale ZFU (dont un sur les services à la personne) ; ces forums sont organisés alternativement dans les quartiers ouest et est de l'agglomération. Elle est financée par le département, l'agglomération, la préfecture, l'ACSE et la mairie.

• **Présence 30**

Développe des chantiers éducatifs pour les jeunes des quartiers (10 chantiers par an, 4 jeunes par chantier pour 20 jours de chantier), l'objectif est de travailler sur la santé, l'orientation et l'emploi notamment la santé et la sécurité au travail. La Mission Locale intervient la dernière semaine.

Elle dispose également d'un agrément Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour mettre à disposition du personnel. Le recrutement s'effectue au travers des clubs de prévention, des associations de quartier (dont Points info jeunesse, Les Trois Pins) et la Mission Locale.

La Mission Locale de N. Métropole dynamique sur le champ de l'emploi s'articule avec Pôle Emploi.

Les financements du fonctionnement se répartissent ainsi : État 47 %, FSE 13 %, collectivités territoriales 29 %. Les relations avec Pôle Emploi sont qualifiées de très bonnes.

Pour la prescription des CAE passerelles, mission locale et Pôle Emploi se sont répartis les collectivités territoriales qui ne sont pas nombreuses. Pour le placement sur le secteur marchand il n'y a pas d'articulation.

Pour développer l'accès à l'alternance la Mission Locale a monté une plate forme d'acteurs avec la CCI (chambre du commerce et d'industrie) et la CMA (chambre des métiers de l'artisanat) du département, pour mieux se connaître et pouvoir placer des jeunes (300 la première année).

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 9/13

ANNEXE 4 (suite)

Pour la mise en place du contrat d'autonomie, l'arrangement trouvé dans le cadre du comité de pilotage est que 50 % des jeunes seraient orientés par la Mission Locale et Pôle Emploi et 50 % seraient repérés par le prestataire.

Au niveau régional

Le programme qualifiant de la région accueille 30 000 stagiaires dont un tiers sont des jeunes.

L'apprentissage a produit des résultats intéressants : le nombre d'apprentis est passé de 12 000 à 15 000 de 2005 à 2008. La région a adapté son PRDF (plan régional de développement des formations) pour faire une place au CAF (contrat accompagnement formation), la région soutient aussi les E2C (École de la deuxième chance). Le Conseil régional appuie le développement des E2C et des actions en faveur des décrocheurs en s'appuyant sur l'Éducation Nationale.

ANNEXE 5 : contrat Urbain de Cohésion Sociale de N. Métropole 2007 (extraits)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de N. Métropole poursuit trois objectifs principaux :

- réduire les écarts et assurer une meilleure intégration des territoires prioritaires dans le fonctionnement de l'agglomération,
- améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, par un développement de la qualité de l'action publique,
- favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants de l'agglomération.

À cette fin, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de N. Métropole s'organise autour de six axes principaux d'intervention :

- l'éducation et l'égalité des chances,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- le renforcement du lien social, l'accès à la culture et à la pratique sportive,
- la prévention de la délinquance et la citoyenneté,
- l'accès à la santé,
- l'habitat et le cadre de vie.

De plus, les partenaires du contrat ont défini trois enjeux transversaux à ces six axes thématiques :

- la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations (origine, genre, orientation sexuelle, handicap, âge, etc.),
- les problématiques de la jeunesse,
- la participation des habitants.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE N. MÉTROPOLE

La prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations (origine, genre, orientation sexuelle, handicap, âge, etc.)

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 10/13

ANNEXE 5 (suite)

Ainsi, l'action publique cherchera-t-elle à mobiliser, à travers chacun des axes structurants du C.U.C.S., tous les moyens disponibles afin de prévenir et lutter, de manière coordonnée, contre les différentes formes de discriminations (accès au logement, à l'emploi, au droit, à la formation, à la culture, aux soins, etc.). En cela, le programme d'actions du C.U.C.S. sera établi en étroite relation avec les initiatives développées au niveau départemental par la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté (C.O.P.E.C.).

Le C.U.C.S soutiendra ainsi les projets visant à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de discriminations, à informer et à sensibiliser les acteurs institutionnels et associatifs, à accompagner les victimes de discriminations.

Les problématiques de la jeunesse

Les différentes questions relatives à la jeunesse (l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, aux équipements, les discriminations, l'offre de loisirs, l'évolution des rapports filles-garçons, etc.) seront abordées avec l'ensemble des acteurs concernés afin de mettre en place, partenarialement, des réponses concertées, et complémentaires, tant en matière d'actions éducatives, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention, de santé, etc.

En ce sens, des projets abordant les problématiques Jeunesse seront mis en œuvre, à travers chacun des axes structurants du C.U.C.S.

Ceux-ci chercheront, notamment, à :

- soutenir l'accès à la citoyenneté des jeunes (soutien aux initiatives, à l'expression publique, promotion du dialogue jeunes/institutions et jeunes/adultes, projets humanitaires ou citoyens ouverts aux jeunes, etc.),
- créer des espaces de concertation et de débat ainsi que des lieux d'accueil Jeunes dans les quartiers prioritaires,
- élargir les actions de prévention spécialisée à l'ensemble des quartiers urbains concentrant une population jeune cumulant des difficultés d'ordre personnel, social et d'insertion,
- favoriser l'insertion des jeunes en difficulté par le développement, entre autres, des chantiers éducatifs,
- conforter les dispositifs d'aide à la création d'activités et aux projets économiques des jeunes,
- contribuer à l'épanouissement et à la citoyenneté des jeunes par l'accès à la culture et aux sports,
- valoriser les parcours de réussite dans les quartiers.

La participation des habitants

Parce qu'elle est une condition de l'implication de la population dans la vie locale, qu'elle contribue à l'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie, et qu'elle est garante de la pertinence des orientations retenues, la participation des habitants sera systématiquement recherchée.

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 11/13

ANNEXE 5 (suite)

Le C.U.C.S. cherchera ainsi à développer les pratiques participatives :

- en s'appuyant sur les cadres existants de la démocratie locale (les conseils de quartier mis en place par la Ville de N. notamment),
- en renforçant l'animation territoriale sur les quartiers prioritaires par les équipes opérationnelles du C.U.C.S. et de la Rénovation Urbaine,
- en réaffirmant le rôle des centres sociaux dans leur mission d'animation globale et de coordination,
- en mettant en place un Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.), afin d'encourager les initiatives locales et les projets collectifs des habitants.

ACCÈS À L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La question de l'accès à l'emploi des populations précarisées est, depuis plusieurs années, au cœur des préoccupations des pouvoirs publics de l'agglomération N. Ils ont créé à cette fin différents dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et social, dont :

- le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, devenu P.L.I.E. de N. Métropole en 2003, avec pour mission d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes confrontées à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés d'insertion socioprofessionnelle,
- la Mission Locale Jeunes, devenue M.L.J. d'agglomération en 2004, avec pour objectif d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes vers une insertion sociale et professionnelle,
- la Maison de l'Emploi de N. Métropole, constituée en 2006, afin d'œuvrer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi et de rendre un meilleur service aux employeurs et demandeurs d'emplois par la mise en œuvre d'actions en matière d'observation du territoire, d'accès à l'emploi, de développement économique, de création d'entreprise, etc. Elle participe ainsi à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés, à l'aide à la création d'entreprise.

Par ailleurs, une récente étude sur l'insertion professionnelle des jeunes en Z.U.S., commandée par la D.R.T.E.F.P. (direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), fait état d'un certain nombre de freins et de difficultés pour leur accès à l'emploi, parmi lesquels :

- le manque d'expérience et l'insuffisance de compétences,
- la quasi absence de réseaux personnels ou professionnels et de connaissances sur les opportunités du marché du travail,
- une attitude de repli sur le quartier (absence de mobilité),
- une faible représentation des métiers et de l'emploi,
- la question des ruptures scolaires et de la maîtrise des savoirs de base,
- un fort sentiment de discrimination à l'embauche, du fait de leur origine géographique (mauvaise image des quartiers) ou ethnique (origine étrangère).

Le C.U.C.S. doit donc être l'occasion de conforter les outils existants sur les quartiers prioritaires, de mieux coordonner les acteurs et d'engager de nouvelles actions pour assurer l'accès à l'emploi des jeunes et des personnes les plus éloignées du marché du travail des quartiers prioritaires.

DIPLOME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 12/13

ANNEXE 5 (suite)

Il entend :

1. renforcer l'action des services en direction des publics les plus éloignés de l'emploi (jeunes, adolescents déscolarisés, personnes désocialisées, etc.), par la mobilisation du Service Public de l'Emploi, le développement du réseau de lieux d'accueil de proximité existant (point information multi-services sur Valgour...);

2. agir sur les freins à l'emploi, par la mise en place d'actions de découverte des métiers et des formations qualifiantes sur les secteurs porteurs, le développement de l'information auprès des jeunes et des partenaires sur les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle mis en œuvre, l'appui aux dispositifs d'accès aux savoirs de base et aux chantiers éducatifs, le soutien aux actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme, la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les discriminations ;

3. poursuivre la structuration du réseau des acteurs de l'emploi autour de la Maison de l'Emploi de N. Métropole, avec la mise en place de l'observatoire de l'emploi afin d'anticiper les besoins en ressources humaines et d'adapter l'offre de formation, en favorisant l'interconnaissance des outils, des pratiques et des méthodes de chaque partenaire, en œuvrant à la professionnalisation des acteurs, en développant de nouveaux partenariats (avec les bailleurs sociaux notamment), etc. ;

4. renforcer l'intermédiation entre les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et les entreprises, par le développement des actions de parrainage, de tutorat et d'accompagnement dans les stages en entreprise, la mobilisation des entreprises de la Z.F.U. de N.

La Zone Franche Urbaine de N. a su impulser une forte dynamique, tant du point de vue du nombre d'entreprises installées que des créations d'emplois.

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
<i>Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales – DC4B</i>	Page : 13/13

DC4B : Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales

COMPÉTENCES VÉRIFIÉES ET ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

Ce document n'est ni exclusif, ni exhaustif. Il ne s'agit que de propositions.
Chaque commission doit proposer son propre corrigé.

<u>Domaine de compétences</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Question</u>	<u>Éléments de corrigé</u>	<u>Points</u>
C4.3 Représenter l'institution	transmission de l'image, des valeurs, des missions de l'organisation, des institutions et/ou des services	Q 1.2 (essentiellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les réponses des politiques publiques aux problématiques des jeunes. À titre d'exemple : <u>chômage et formation professionnelle</u> (mission locale, PAIO, contrats aidés, PLIE, IAE, AFPA...), <u>logement</u> (CLLAJ, FSL, Locapass,...), <u>santé</u> (PAEJ, atelier santé ville, ...), FAJ... - Qualités rédactionnelles. 	6 dont 2 pts pour une rédaction rigoureuse
C4.4 Assurer une fonction de médiation	mise en œuvre des conditions et des techniques de médiation	Q 1.1 (essentiellement)	<p>Élaboration du diagnostic social : problématiques sociales des jeunes de la ZUS.</p> <p>À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès au logement, autonomie familiale et résidentielle, - qualification, - insertion professionnelle, inactivité, chômage, - santé, addictions, souffrances psy, accès aux soins, - précarité, difficultés budgétaires, - difficultés de mobilité, - monoparentalité, - discrimination, - accès à la culture... 	4
C4.5 Assurer une fonction de négociation	mise en œuvre des conditions et des techniques de négociation	Q 2 (en partie)	<p>Justification du choix de la problématique et de la démarche de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en évidence du besoin, - identifier les ressources, les potentialités des usagers, du groupe, du territoire, - repérer les différents partenaires ressources et leurs missions en fonction du projet retenu. 	4
C4.6 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel et/ou pluri institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - coopération avec d'autres professionnels et institutions, - coproduction de diagnostics, d'analyses partagées, de projets. 	Q 2 (en partie)	<p>Démarche partenariale d'élaboration de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se concerter avec les partenaires, - contractualiser les relations partenariales, - proposition de solutions, - mise en œuvre, - moyens matériels, humains..., - évaluation, - positionnement du CESF, éthique, déontologie... 	6